

## Compte rendu - Séance du conseil municipal du 8 avril 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix-heures heures trente, le conseil municipal de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Monsieur Pierre Canesse, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Etaient présents** : Pierre Canesse, Murielle Part, Gauthier Gavory, Véronique Botte, Jean-Michel Hoorelbeke, Angélique Lavoisy, Gaëtan Prensier, Monique Hennebelle, Lionel Nowara, Angélique Moyeux, Roger Ryelandt, Cristelle Delannoy, Thierry Delparte, Nathalie Croain, Hervé Devaux, Marie Demuer, Daniel Duquesne, Valérie Haessle, Vincent Delautre, Céline Bonnard, Sébastien Regucki,

**Procuration** : Yvan Vergoten,

**Absente** : Karine Bailly-Ravassard

**Nombre de votants** : 22

**Secrétaire de séance** : Gauthier Gavory

*Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2021*

Monsieur le maire déclare la séance ouverte

En préambule de cette séance, je tiens à informer les membres de l'assemblée délibérante d'une saisine du groupe minoritaire tel que le prévoit le règlement intérieur du conseil municipal voté le 9 décembre 2020.

Ces questions ne seront pas débattues ce soir même si lors de la présentation du budget certaines informations répondront aux invectives et aux mensonges de Monsieur le conseiller de la minorité que chacun reconnaîtra dans cette salle.

En effet le règlement intérieur précise ce délai de saisine. Par conséquent, je vous invite Monsieur le conseiller de la minorité à vous y conformer.

### **1. Compte de gestion 2020 - budget du lotissement industriel**

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est présenté à l'assemblée par Murielle Part conseillère déléguée aux finances qui précise qu'il est visé et certifié conforme par l'ordonnateur, c'est-à-dire nous-mêmes. Et que l'édition 2020 n'appelle ni observation ni réserve de notre part

Le maire fait procéder au vote :

**Le compte de gestion est adopté à la majorité**

**Pour : 19 voix Contre : 3 voix Abstention : 0 voix**

### **2. Compte administratif 2020 - budget du lotissement industriel**

Il est précisé que le compte administratif rapproche et compare les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par le maire, ordonnateur, pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement.

Sous la présidence de Murielle Part délibérant sur le compte administratif du budget du lotissement industriel de l'exercice 2020, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121- 31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121- 14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Murielle Part a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur le Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Murielle Part pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Le compte administratif 2020 peut se résumer de la manière suivante :

<u>LIBELLE</u>	<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Résultat reportés		118 028.95€		2 278.07€
Opérations exercices				
TOTAUX		118 028.95€		2 278.07€
Résultat exercice		118 028.95€		2 278.07€

Murielle Part, conseillère déléguée aux Finances fait procéder au vote

**Le compte administratif est adopté à la majorité**

**Pour : 18 voix Contre : 3 voix Abstention : 0 voix**

### **3. Affectation des résultats - budget du lotissement industriel**

Murielle Part, conseillère déléguée aux Finances, propose à l'assemblée les mêmes reports que l'année dernière tant pour l'investissement que pour le fonctionnement.

Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	0 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	118 028.95 €
<b>Résultats Cumulés</b>	
Solde d'exécution d'investissement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	0 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	2 278.07 €
<u>Résultats Cumulés</u>	
<b>AFFECTATION</b>	
<b>Affectation en recettes investissement R 001</b>	<b>2 278.07 €</b>
<b>Report en recettes de fonctionnement R 002</b>	<b>118 028.95 €</b>

Le maire fait procéder au vote : adoptée à la majorité

Pour : 19 voix Contre : 3 voix Abstention : 0 voix

#### **4. Compte de gestion 2020 - budget de la commune**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le maire fait procéder au vote : adopté à la majorité

Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 3 voix

#### **5. Compte administratif 2020 - budget de la commune**

Il est précisé que le compte administratif rapproche et compare les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par le maire, ordonnateur, pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement.

Sous la présidence de Murielle Part délibérant sur le compte administratif du budget du lotissement industriel de l'exercice 2020, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121- 31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121- 14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Murielle Part a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur le Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Murielle Part pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Le compte administratif 2020 peut se résumer de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT DE L' EXERCICE (mandats et titres)	fonctionnement	1 952 931.66€	2 627 977.46€
	investissement	471 342.31€	336 881.81€

REPORT DE L'EXERCICE 2019	fonctionnement		200 000.00€
	investissement		460 932.23€
	Total (réalisations + reports)	2 424 273.97€	3 625 791.50€

Restes à réaliser à reporter en 2020	fonctionnement		
	investissement	241 804.05€	
	Total des RAR	241 804.05€	

Résultat Cumulé	fonctionnement	1 952 931.66€	2 827 977.46€
	investissement	713 146.36€	797 814.04€
	Total cumulé	2 666 078.02€	3 625 791.50

Murielle Part, conseillère déléguée aux Finances fait procéder au vote

Le compte administratif est adopté à la majorité

Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 3 voix

## 6. Affectation des résultats - budget commune

Murielle Part, conseillère déléguée aux Finances, propose à l'assemblée les reports selon les chiffres ci-après :

Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	475 045.80 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	200 000.00 €
<b>Résultats Cumulés</b>	<b>675 045.80 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	-134 460.50 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	460 932.23 €
<b>Résultats Cumulés</b>	<b>326 471.73 €</b>
<u>Reste à réaliser dépenses</u>	241 804.05 €
<b>AFFECTATION</b>	
<b>Affectation en recettes d'investissement 1068</b>	<b>422 662.26 €</b>
<b>Affectation en recettes d'investissement R 001</b>	<b>326 471.73 €</b>
<b>Report en recettes de fonctionnement R 002</b>	<b>252 383.54 €</b>

Le maire fait procéder au vote : **adoptée à la majorité**

**Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 3 voix**

## 7. Vote des taxes - taux d'imposition 2021

Il est expliqué à l'assemblée délibérante la refonte fiscale dont notamment la suppression de la taxe d'habitation actée dans la loi des finances de 2020. En outre dans le cadre de l'adoption des taux de fiscalité directe locale, les communes doivent délibérer pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), sur la base d'un taux de référence égale à la somme du taux communal fixé en 2020 et du taux départemental de TFPB de 2020, soit 19.29%.

En effet une reconduction du seul taux communal en 2021 contribuerait à une baisse de taux. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29%, doit s'additionner au taux communal.

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34.92 %	54.21% (34,92% +19.29%)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	99.39 %	99.39 %

Le maire fait procéder au vote : **adopté à la majorité**

**Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 3 voix**

## **8. Budget primitif 2021 - lotissement industriel**

Il est présenté la proposition de Budget 2021 du lotissement industriel.

Section de fonctionnement : 118 028.95 €

Section d'investissement : 2 278.07 €

Le maire fait procéder au vote : adopté à la majorité

Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 3 voix

## **9. Budget primitif 2021 - commune**

Avant qu'il vous soit présenté, Monsieur le maire précise que l'édition 2021 est un budget d'investissement exceptionnel. Il est le reflet de notre capacité à bien gérer les deniers publics. Et là je vous rejoins Monsieur le conseiller de la minorité concernant la bonne santé de nos finances. En effet, nous dégageons en 2020 un excédent toutes sections confondues de plus 1 million d'Euros. Et j'entends déjà le conseiller municipal d'opposition persiffler : la crise sanitaire nous a permis de faire des économies. Je lui réponds faux. Car c'était le groupe minoritaire en mars dernier alors que la municipalité s'affairait à chercher les bonnes filières afin d'acquérir des masques et du gel hydro-alcoolique que nous avons distribué aux familles Saloméennes. Ou étiez-vous alors que la majorité mobilisée les bénévoles que je remercie de nouveau pour la fabrication de masques en tissus. Vous Monsieur le conseiller de la minorité qui travaillait pour un laboratoire médical, ou étiez-vous pendant cette période. Pas sur les routes ni en mairie pour proposer votre aide. Mais chez vous, sans doute, à essayer de digérer votre défaite.

Ou étiez-vous lorsque nous nous sommes mobilisés pour nos aînés pendant la première vague et encore aujourd'hui. Nous... Nous avons contacté tous nos anciens, mis en place des permanences téléphoniques. Nous nous sommes rendus sur place chez ceux qui en avaient besoin, les plus isolés. Editer les cours « Ma classe à la maison » pour les enfants qui n'avaient pas accès à internet. Ou étiez-vous ? A aucun moment je ne vous ai vu en mairie proposer main forte.

L'équipe que je représente, ici, ce sont des femmes et des hommes de terrain. Engagés et dévoués pour tous les Saloméens, sans exclusive !

Une fois de plus, vous mettez à jour votre incurie et votre incompétence. Mais nos administrés ne sont pas dupes ! Je l'ai dit, écrit pendant ma campagne et le rappelle, ici ce soir « **Quand le mensonge prend l'ascenseur, la vérité prend l'escalier** ». Comprenez par-là que certes la vérité met plus de temps mais elle finit toujours par arriver.

Et cela les Saloméens ne s'y sont pas trompés. Votre maigre résultat en mars dernier traduit votre inconstance, vos méconnaissances des rouages de la gestion locale et de sa bonne administration.

Pour ma part, je n'ai d'ambition politique que le bien être des Saloméennes et des Saloméens. Je ne suis ni d'un parti de gauche ou de droite, ni comme vous Monsieur le conseiller municipal de l'opposition de la République en marche.

Concernant le Budget primitif. Et comme je l'ai souligné dans mon propos, l'année 2021 sera une année d'investissement exceptionnel et aux services des Saloméennes et Saloméens

### **Parmi les opérations**

Celle qui concerne le restaurant scolaire dont l'architecte a été désigné jeudi dernier (1<sup>er</sup> avril) par la commission d'appel d'offres. Nous avons provisionné une ligne de crédit pour :

- L'opération 405 d'un montant de 113 630.40€ afin de couvrir les premières factures du maître d'œuvre (architecte). Je rappelle qu'un dossier de subventions sera initié auprès des services de l'Etat, du Département et de la Mel en 2022.
  - L'opération 390 - travaux marie accueil et salle du conseil mise aux normes PMR d'un montant de 181 665.96€ + un report de 150 000€ (BP 2020). Total 331 665.96€. Un dossier de subvention a été initié après de l'Etat au titre de la DTER et du département pour un montant de 221 106.64€.
- Notre auto financement sera de 110 559.32€.
- L'opération 411 - acquisition de 3 radars pédagogiques d'un montant de 6 267€
  - L'opération 407 - Acquisition de matériel pour les services techniques. Remplacement de machines dont certaines ont 30 années d'un montant de 29 106.00€
  - L'opération 417 - remplacement des stores de la garderie d'un montant de 3 497.00€

Entres autres.

Au total notre effort d'investissement se monte à 666 395.81€ et sans emprunt bien évidemment !

Notre section de fonctionnement dégage un excédent de 675 000€. Cela s'explique par une gestion saine et rigoureuse et non par des manifestations qui n'ont pu se tenir en 2020 à cause de la crise sanitaire. Je cite pèle mèle : le 1<sup>er</sup> mai, le voyage des aînés, Rock en Weppes, le goûter des aînés, le marché de Noël, le concert Raoul Band ... soit un total de : 32 417.75€. Mais malgré la situation sanitaire, nous avons en fin d'année scolaire distribués les cadeaux pour le passage en CP et en 6<sup>ème</sup>. Compensé le voyage scolaire de fin d'année qui n'a pu avoir lieu par une distribution de places de cinéma. Egalement, une distribution de friandises à l'occasion d'Halloween et la Saint Nicolas, les cadeaux de Noël des écoliers sans oublier nos aînés pour laquelle la carte cadeaux a été augmentée. Et j'en terminerai avec le feu d'artifice du 14 juillet.

**Je passe maintenant la parole à Murielle Part, notre conseillère déléguée aux Finances qui indique :** « notre projet financier mettra en œuvre les excédents de fonctionnement nécessaires au remboursement de la dette et au financement des investissements. C'est notre proposition n°64 de notre projet de mandat. Par ailleurs vous critiquez notre gestion. Alors que lorsque vous étiez élu de la majorité vous avez en 2013 un budget en déséquilibre dont la balance générale présente :

Une section d'investissement négative : votre déficit étant de 686 202.44€

Une section de fonctionnement négative, elle aussi : votre de déficit étant de 13 824.66€

Comment est-il possible de voter un budget global en négatif ? Cette situation, C'est du jamais vu » !

« Je poursuis pour l'exercice 2014

Une section d'investissement négative : votre déficit étant de 462 411.84€

Je comprends pourquoi vous n'avez pas voté votre budget cette année de renouvellement d'équipe municipale ! » a conclut Murielle Part.

Vincent Delautre réplique : « Ca n'intéresse personne »

Monsieur le maire présente la proposition de Budget 2021 de la commune.

Section de fonctionnement : 2 506 191.54 €  
Section d'investissement : 1 405 861.12 €

Le maire fait procéder au vote : adoptée à la majorité

Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 3 voix

### 10. Subventions aux associations locales

Il est présenté à l'assemblée le tableau des subventions pour l'année 2010. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

<u>Libellé de l'association</u>	<u>Proposition</u>	<u>Vote</u>
acpg catm	800	unanimité
basket	5000	Unanimité
pêcheur du jardin des Poètes	1450	Unanimité
amical laïque	1200	21 voix pour - 1 abstention
philatélie cartophilie	350	Unanimité
foot	5000	Unanimité
gym	3500	Unanimité
bibliothèque	5000	Unanimité
club des aînés	1500	21 voix pour - 1 abstention
les des punchés	500	Unanimité
éco saloméens	650	Unanimité
atelier des 3 merlettes	500	Unanimité
fa dièse	2000	Unanimité
fnath	100	Unanimité
Ch'tit lapin	1000	Unanimité
javelot	650	Unanimité
omnisport	1400	Unanimité
fusils réunis	500	Unanimité
Nemrod	500	Unanimité
coq saloméen	500	Unanimité
médailleurs du travail	600	Unanimité
country	800	Unanimité
Association de parents d'élèves	1000	Unanimité
snap	200	Unanimité
Gazouilli	300	Unanimité
paillette rose	1000	Unanimité
natation des weppes	350	Unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>36 350€</b>	<b>Unanimité</b>

Le maire fait procéder au vote : la proposition est adoptée



### **11. Subvention au Centre communal d'action sociale**

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante d'allouer une subvention d'un montant de 35 000€ au Centre d'action sociale de la Commune pour l'exercice 2021. La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - nature 657362.

Le maire fait procéder au vote : **adoptée à l'unanimité**

### **12. Prime annuelle du personnel**

Conformément aux modalités prévues par délibérations des 5 mai 1988 et 19 septembre 1997, Monsieur le maire propose de renouveler la procédure et de voter l'enveloppe globale des primes dont les crédits seront prévus au Budget Primitif 2021, pour un montant de 42 000.00 Euros.

Monsieur le Maire rappelle le caractère exceptionnel de cette prime et précise que la période concernée est celle de l'année civile N-1. Le versement de la prime aura lieu au mois de mai pour les titulaires en poste.

Monsieur le maire a la charge, en lien avec le directeur général des services, de les répartir entre les membres du personnel titulaire.

Le maire fait procéder au vote : **adoptée à l'unanimité**

### **13. Voyage des aînés 2021 - Tarifs**

En fonction de la situation sanitaire, il est proposé dans la limite des places disponibles de fixer les tarifs des personnes extérieures et celui des élus qui souhaitent participer à ce voyage :

- 51.00 € avec transport
- 35.00 € sans transport

Le maire fait procéder au vote : **adopté à l'unanimité**

### **14. Banquet du 1<sup>er</sup> mai 2021 - tarif**

En fonction de la situation sanitaire, il est proposé de fixer les tarifs des élus qui souhaitent participer au banquet du 1<sup>er</sup> mai 2021 :

- 15 € élu et/ou leur conjoint, les membres du Conseil d'administration du CCAS

Monsieur le maire passe la parole à Véronique Botte qui précise qu'il était important pour le groupe majoritaire de prévoir ce banquet bien que les conditions sanitaire ne s'y prêtent guère. Dès lors, il est prévu de livrer aux aînés, un plateau repas amélioré. A ce jour nous avons enregistré plus d'une centaine d'inscriptions.

Le maire fait procéder au vote : **adopté à l'unanimité**

### **15. Action sociale - adhésion au Pass Territorial du CDG59**

Monsieur le maire explique que selon les dispositions de l'article 9 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, l'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

L'article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics déterminent le type des actions et le montant des dépenses qu'ils entendent engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. Les contributions ainsi définies constituent une dépense obligatoire au sens de l'article L 2321.2 du code général des collectivités territoriales.

Les dispositions de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent, des contrats-cadres permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées. C'est ainsi que le Cdg59 a pour ambition de définir et de mettre en œuvre, au profit des agents de la Fonction Publique Territoriale, en partenariat avec les communes et établissements publics de coopération intercommunale de son ressort territorial qui seront intéressés, une politique d'accompagnement social de l'emploi.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le Cdg59 a souscrit jusqu'au 31 décembre 2026, un contrat-cadre d'action sociale auprès de PLURELYA, association de loi 1901 organisme paritaire et pluraliste qui gère l'action sociale depuis 1966.

Les avantages sociaux et économiques du nouveau dispositif sont les suivants :

- Un contrat mutualisé
- Un choix entre 6 formules dont une formule spécifique à 79 €, enrichie de prestations favorisant la constitution d'une épargne, l'accès à la culture et au sport.
- Des tranches d'imposition exclusives
  - o tranche 1 ≤ à 1 200 €,
  - o tranche 2 entre 1 201 € et 2 500 €
  - o tranche 3 > à 2 500 €.
- La minorité des prestations soumises à conditions de ressources
- La favorisation des besoins des personnes les plus fragiles ou les plus exposées
- La totalité des prêts à taux 0
- Le taux de retour garanti, calculé à l'échelle du contrat cadre, est compris dans une fourchette comprise entre 80 % et 90 %.
  - o En deçà de 80%, un pourcentage de la cotisation réglée en année N-1 sera remboursé à la structure sous forme d'avoir en année N+1.
  - o Au-delà de 90%, les structures qui dépasseraient le seuil de revalorisation verseront un complément de cotisation.

Considérant l'intérêt de rejoindre le contrat cadre du Cdg59, en vue de faire bénéficier aux agents de la collectivité de prestations d'action sociale.

Il est proposé à l'assemblée délibérante

- d'adhérer au contrat cadre du Cdg59 dénommé PASS Territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, jusqu'au 31 décembre 2026, et de retenir la formule 3,
- d'un montant de 199€ par agent.e ;

Le maire fait procéder au vote : **adoptée à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire, lève la séance.

Le Maire,  
Pierre Canesse

